



QU'EST-CE QUE L'ANICAP ?

L'Association Nationale Interprofessionnelle CAPrine (ANICAP), créée en 1983, est l'association officielle reconnue par les pouvoirs publics pour représenter le secteur du lait de chèvre en France.

Qu'ils soient producteurs de lait en laiterie ou producteurs fermiers, **tous les éleveurs caprins sont représentés et défendus** au sein de l'ANICAP grâce aux trois collèges qui la composent :

- **Le collège des producteurs de lait** : il comprend la Fédération Nationale des Éleveurs de Chèvres (FNEC), la Confédération Paysanne (CP) et la Coordination Rurale (CR).
- **Le collège des coopératives laitières** : il est composé de représentants de la Coopération Laitière.
- **Le collège des industries laitières privées** : il est composé de représentants de la Fédération Nationale des Industries Laitières (FNIL).

Toutes les décisions sont prises à l'unanimité des trois collèges et mises en action par une équipe de trois salariées.

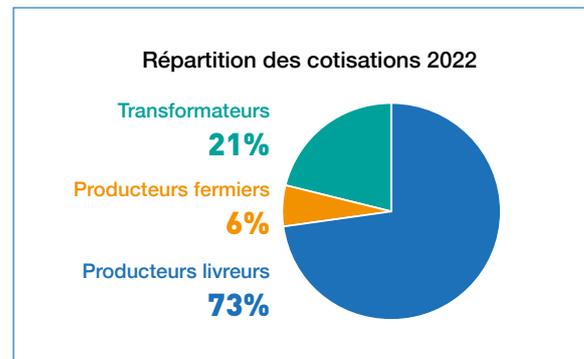
QU'EST-CE QUE LA COTISATION INTERPROFESSIONNELLE ?

L'ANICAP fonctionne uniquement grâce aux **cotisations interprofessionnelles** rendues **obligatoires par les pouvoirs publics** pour tous les acteurs de la filière caprine (renouvelée par arrêté du 6 janvier 2022).

La cotisation est versée par tous les opérateurs à raison de :

- **3,50 €/1000 litres pour les producteurs livreurs dont le lait est collecté par une laiterie.** Elle est déduite chaque mois de la facture de lait.
- **4 €/1000 litres pour les producteurs laitiers fermiers qui transforment à la ferme.** Elle est réglée par les producteurs fermiers sur la base des litrages annuels transformés à la ferme.
- **1 €/1000 litres pour les transformateurs de lait de chèvre.** Elle est versée chaque mois.

En 2022, la contribution des producteurs laitiers fermiers a représenté 6% du budget de l'ANICAP, soit 143 512 € sur un total de 2 436 826 €.



A QUOI SERVENT CES COTISATIONS INTERPROFESSIONNELLES ?

Les cotisations interprofessionnelles annuelles permettent à l'ANICAP de fonctionner et de financer des actions d'intérêt général réalisées par l'Institut de l'élevage (dont le Pradel), la FNEC, Actalia, l'ANSES, pour l'ensemble des producteurs, et plus largement de la filière caprine : élevage, traite et qualité du lait, production fermière, bien-être animal, installation et travail en élevage... Mais aussi de nombreuses actions de communication permettant la mise en avant des fromages de chèvre et du métier d'éleveur de chèvres.

L'ANICAP apporte également son soutien financier aux interprofessions régionales : BRILAC, CRIEL Alpes Massif Central, CRIEL Centre-Val de Loire et CILAISUD Caprin.



ÉLEVAGE

SANTÉ ANIMALE : amélioration sanitaire des troupeaux caprins via l'[Observatoire des Maladies Caprines \(OMACAP\)](#) avec, entre autres,

des travaux sur les méthodologies de dépistage et de gestion du CAEV ; suivi de l'application de la Loi de Santé Animale européenne, en lien avec GDS France.

LACTATIONS LONGUES : recueil d'expériences d'éleveurs sur la **pratique des lactations longues** pour la diffusion à venir

de fiches-conseils avec étude des courbes de lactation et identification des facteurs de réussite.

PÂTURAGE : [guide « Le pâturage en élevage caprin »](#) (180 pages, disponible sur Acta éditions).

GÉNÉTIQUE ET REPRODUCTION : soutien financier à [Capgènes](#) pour l'amélioration génétique de toutes les races caprines (qualification des boucs, recherche et optimisation d'un protocole en alternative aux hormones, résistance au parasitisme, etc.)



TRAITE ET QUALITÉ DU LAIT

FICHES-CONSEILS ISSUES DES TRAVAUX MENÉS À LA FERME EXPÉRIMENTALE DU PRADEL : Impact de la traite sur les [manchons trayeurs](#) ; [Bien choisir et entretenir](#) les manchons trayeurs ; Calendrier d'[entretien d'une machine à traire](#) ; Adopter de [bonnes pratiques de traite](#) ; [Faire évoluer son installation de traite](#) ; [L'organisation du travail en salle de traite](#) ; [Nettoyage des installations de traite](#).

SÉCURITÉ SANITAIRE DU LAIT CRU : nombreux travaux sur les **STEC** hautement pathogènes afin d'aider les producteurs à en assurer la maîtrise sur leur exploitation et en production fermière par le biais de fiches techniques notamment sur l'entretien des litières et les solutions ponctuelles de désinfection des trayons en pré-traite. Participation aux travaux de la **plateforme de surveillance des STEC** en filière lait cru mise en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (MASA) et réalisation d'un [document d'aide méthodologique « Surveiller les STEC en filière fromage au lait cru »](#).



PRODUCTION FERMÈRE

GUIDE DE BONNES PRATIQUES D'HYGIÈNE EUROPÉEN : construction et suivi des [formations](#) des techniciens (programme et supports), leur permettant de former les producteurs laitiers fermiers sur le terrain.

SUIVI ET COMMUNICATION SUR LE NOUVEAU GUIDE DE GESTION DES ALERTES, publié en janvier 2023.

DOSSIER-TYPE D'AGRÈMENT FERMIER : révision du dossier-type d'agrément fermier en cohérence avec le GBPH européen.

FROMAGERIE : **guide** sur la conception, rénovation et entretien des

ateliers de transformation fermière ; brochure sur les adaptations en fromagerie lors d'un changement d'installation de traite.

ACCOMPAGNEMENT TECHNICO-ÉCONOMIQUE : création d'un module de transformation et commercialisation dans l'outil de calcul des coûts de production « **COUPROD** » ; Création d'outils pour rendre plus accessibles les connaissances sur la maîtrise de la qualité sensorielle et technologique des produits laitiers fermiers (en cours).

SUIVI DE LA RÉGLEMENTATION FERMÈRE : [étiquetage](#) (origine, nutritionnel, allergènes...), [sanitaire](#) (inspections sanitaires, flexibilité pour l'adaptation de la réglementation à la production laitière fermière), [gestion des alertes](#), relations avec la DGAL et l'administration....



ACTIONS DE COMMUNICATION

MISE EN AVANT DES FROMAGES DE CHÈVRE EN FRANCE : [site](#) et [réseaux sociaux](#) « Fromages de chèvre », stand « Fromages de Chèvre » au [Salon de l'Agriculture](#), portraits d'éleveurs en vidéo avec la [websérie « Passionnément chèvre »](#), réalisation d'un [jeu concours « Les duos chèvrissimes »](#) avec des éleveurs et le chef Ambroise Voreux pour tenter de gagner un séjour à la ferme.

MISE EN AVANT DES FROMAGES DE CHÈVRE EN ALLEMAGNE ET AUX ÉTATS-UNIS : vidéos de [recettes](#) et autres actions de communication digitale.

DÉCOUVERTE DE LA FILIÈRE CAPRINE : application mobile « Salut les caprins ! » et [guide d'accueil des scolaires à la ferme](#). ▶▶

AUTRES SITES INTERNET :

- « [Fromages au lait cru](#) » : rééquilibrer le discours auprès des consommateurs (avec le CNIEL et le CNAOL).
- « [Où trouver mon fromage de chèvre](#) » : cartographie des producteurs fermiers. Inscriptions toujours possibles !

PARTICIPATION AUX SALONS AGRICOLES : Salon de l'Agriculture, Capr'Inov, SPACE et Sommet de l'Élevage.

ÉVÈNEMENTS NATIONAUX OU RÉGIONAUX :

[Fromagora](#) (concours national de fromages de chèvre fermiers), [JPO du PRADEL](#), et selon les sollicitations reçues.



Scanner le QR Code pour télécharger l'application "Salut les caprins !"



INSTALLATION ET TRAVAIL EN ÉLEVAGE

DOCUMENTS DE CONSEILS POUR L'INSTALLATION : brochures « [Devenir éleveur de chèvres](#) » et « [Transmettre en élevage caprin](#) », [guide à l'installation](#) et fiches solutions de financement.

TRAVAIL EN ÉLEVAGE CAPRIN : site « [DECLIC Travail](#) » avec mise à disposition de fiches thématiques sur le travail en exploitation caprine laitière et fromagère fermière.



BIEN-ÊTRE ANIMAL & ENVIRONNEMENT

CONCERTATION : concertation ANICAP depuis 2017 avec 3 ONG welfaristes ; Participation à la concertation du Ministère de l'Agriculture sur l'évolution de la réglementation européenne.

ACCÈS À L'EXTÉRIEUR : [recueil d'expériences sur les aires d'exercice](#) d'une part et sur l'enrichissement du milieu de vie des chèvres en bâtiments (disponible fin 2023) d'autre part.

ÉBOURGEONNAGE : plaquette sur les **bonnes pratiques d'ébourgeonnage** (dont sédation), et **tutoriels vidéo**.

OUTIL D'ÉVALUATION DU BIEN-ÊTRE ANIMAL : construction d'un outil pour les caprins disponible fin 2024.

MISE À MORT DES PETITS RUMINANTS EN SOUFFRANCE HORS ABATTOIR : travaux en cours sur la rédaction d'un guide de bonnes pratiques qui sera validé par la DGAL en 2024.

OUTIL DE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL (CAP'2ER®) : développement d'un module transformation fermière disponible fin 2023.

Retrouvez en quelques clics l'ensemble des documents sur le [site internet de l'ANICAP](#).

+ d'info : <https://anicap.org> ; www.fnec.fr ; www.idele.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux :



Facebook



LinkedIn



@anicapfr et @FromDeChevre